



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

Lundi le 15 avril 2024  
 À compter de 18 h 02  
 Salle des délibérations du conseil municipal  
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Jacynthe Prince

Mairesse suppléante

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Mylène Morissette

DISTRICTS

Blanchard

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse suppléante Jacynthe Prince.

ABSENTS

Christian Charron

Héloïse Bélanger

DISTRICTS

Maire

Chapleau

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Camille Plamondon

Christian Schryburt

Greffière

Directeur général

### OUVERTURE

Madame la Mairesse suppléante constate le quorum et ouvre la séance.

1.

Quorum



### **Note au lecteur**

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Camille Plamondon  
Greffière du conseil municipal*

### **RÉSOLUTION 2024-220**

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

2.

Adoption de  
l'ordre du jour

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire, tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil, soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

3.

Première  
période de  
questions

Aucune question

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

INITIALES DU MAIRE



INITIALES DU GREFFIER

**GESTION DU TERRITOIRE**

**ADJUDICATION CONTRACTUELLE**

**FINANCES**

**RESSOURCES HUMAINES**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**



## ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

### RÉSOLUTION 2024-221

ATTENDU la tenue du Festival Santa Teresa du 9 au 12 mai 2024 ;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1155-3 N.S. sur la qualité de vie ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Mylène Morissette appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE le préambule fasse partie des présentes ;
- QUE le DEUX restaurant et bar à vin (2, rue Turgeon), soit autorisé à opérer une terrasse temporaire sur la rue Blainville Ouest qui sera ouverte selon l'horaire suivant et avec les conditions suivantes :
  - du 10 et 11 mai, de 12 h à 23 h et le 12 mai, de 12 h à 20 h ;
  - capacité maximum de 32 personnes ;
  - la terrasse devra être délimitée par des poteaux ;
  - toutes les autres dépenses sont supportées par le commerçant ;
  - la vente d'alcool sera autorisée pour le DEUX restaurant et bar à vin;

Cette autorisation est délivrée gratuitement par le conseil municipal à titre de contribution.

- D'AUTORISER la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) à déposer toutes les demandes requises à ce sujet.

*Adoptée à l'unanimité.*

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

## COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS 2**

Aucune question

5.

Deuxième  
période de  
questions

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2024-222**

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par  
Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

6.

Levée de  
la séance

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 18 h 04.

*Adoptée à l'unanimité.*

**SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en  
notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le  
présent procès-verbal lors de la séance suivante.

\_\_\_\_\_  
M. Christian Charron, maire

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Camille Plamondon  
Greffière de la Ville

\_\_\_\_\_  
Date



INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER